



45 rue Gilles Roberval
30900 Nîmes
contact@edil-expertises.com
Tél. : 09 72 54 12 40

APE 7120Z RCS 510020761



Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 246587

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 16/09/2024

Durée du repérage : 01 h 00

A – Désignation du ou des bâtiments

Adresse : 29, Rue Calvin "Résidence les Arceaux", 34000 MONTPELLIER

Références cadastrales : MS 290

Désignation du bien : Lot n° 5368 et 5372

Périmètre de repérage : Un appartement à usage d'habitation situé au 1er étage d'un immeuble collectif, cellier.

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH : Inclus

B – Désignation du client

Propriétaire :

Nom et prénom : Mme Amal MAROUDI

Adresse : App 48 Bât D Résidence les Marescals 25D, Avenue de Maurin, 34000 MONTPELLIER

Donneur d'ordre :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaires de justice

Nom et prénom : SCP BRAGER et Associés

Adresse : 472, Rue Marius Petipa CS 60175, 34184 MONTPELLIER Cedex 4

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : JAUBERT Alain

Raison sociale de l'entreprise : Expertises Diagnostics Immobiliers du Languedoc

Adresse : 45 rue Gilles Roberval, 30900 NÎMES

Numéro SIRET : 51002076100027

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Assurances

Numéro de police et date de validité : 10093185104 valable jusqu'au 31/12/2024

Certification de compétence C0717 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 23/01/2023

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

1er étage - Séjour, cuisine,

1er étage - Chambre,

1er étage - Salle d'eau, toilettes

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation
---	---	---------------------------------------

Etat relatif à la présence de termites n° 246587

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation
1er étage - Séjour, cuisine	Sol - Carrelage Mur - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - Bois et Peinture Porte - Bois et Peinture Volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Chambre	Sol - Carrelage Mur - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - Bois et Peinture Porte - Bois et Peinture Volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Salle d'eau, toilettes	Sol - Carrelage Mur - Plâtre et Peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

E - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

F - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

1er étage - Cellier (Absence de clef)

G - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
1er étage - Cellier	Toutes	Absence de clef

Etat relatif à la présence de termites n° 246587

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : NEANT

- Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : NEANT
- Représentant du propriétaire (accompagnateur) : SANS ACCOMPAGNATEUR
- Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : NEANT

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I – Constations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant		

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à Nîmes, le 16/09/2024

Par JAUBERT Alain :

EDIL
ZAC PAREC 2000
255, rue Claude Lorrain
34080 MONTPELLIER
Tél : 09.72.54.12.40 - Fax : 09.72.54.12.41
SIRET 510 020 761 00019 - APE 7120B

Date de commande : 19/09/2024
Valide jusqu'au : 19/03/2025
N° de commande : 597976

Commune : Montpellier
Code postal : 34080
Code insee : 34172
Lat/Long : 43.618795 , 3.845087

Vendeur ou Bailleur : Amal MAROUDI
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :
34172 000 MS 337



RADON
Niveau 1
Fiche Radon

SEISME
Niveau 2
Fiche Séisme

ENSA / PEB
Aucun

RECUIL DU TRAIT DE COTE
Non concerné

SOLS ARGILEUX
Fort

SIS
0

CASIAS
2

ICPE
0

* À titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/YIEAQ>

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVE Le 11/09/1994 <i>PPRI_Montpellier, Inondation</i>	MS 337 Non
	APPROUVE Le 11/09/1994 <i>PPRI_Montpellier, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
	APPROUVE Le 12/01/2004 <i>PPRI_Lez_Mosson, Inondation</i>	
	APPROUVE Le 12/01/2004 <i>PPRI_Lez_Mosson, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
Feu de forêt 	APPROUVE Le 29/01/2008 <i>PPRIF Montpellier, Feu de forêt</i>	MS 337 Non

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers	

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique	

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code Insee	Nom de la commune
29 Rue Calvin 34080 Montpellier MS 337	34080 (34172)	Montpellier

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **MINIERS** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **TECHNOLOGIQUES** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui ☐ Non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui ☐ Non ☐

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾ Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1 ☐ Zone 2 ☒ Zone 3 ☐ Zone 4 ☐ Zone 5 ☐
Très faible Faible Modérée Moyenne Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 Oui ☐ Non ☒

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage Oui ☐ Non ☒

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui ☐ Non ☒

Information relative aux sinistres indemnités par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ? Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le décret n° 2023-698 du 31/07/2023 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022 ? Oui ☐ Non ☒ N/C ☐

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Oui ☐ Non ☐ N/C ☒

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est : > d'ici à 30 ans ☐ > compris entre 30 et 100 ans ☐ N/C ☒

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? Oui ☐ Non ☐ N/C ☒

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? Oui ☐ Non ☐ N/C ☒

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dépose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la rehydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien "

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement. Oui ⁽¹⁾ ☐ Non ☐

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

Amal MAROUDI

Date

19/09/2024

Nom

Signature

Lieu

Montpellier

Signature

⁽¹⁾ Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

⁽²⁾ Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

⁽³⁾ Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

⁽⁴⁾ Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

⁽⁵⁾ Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

⁽⁶⁾ Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le
2. Adresse Code postal ou Insee Commune
29 Rue Calvin 34080 Montpellier 34080 (34172) Montpellier

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui Non X

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	X	zone A ¹	zone B ²	zone C ³	zone D ⁴
Aucun		Très forte	Forte	modérée	Faible

¹ (Intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater vices A du code général des impôts, (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code d'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE REFERENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRESENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Geoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
Amal MAROUDI

Date / Lieu
19/09/2024

Acquéreur ou Locataire

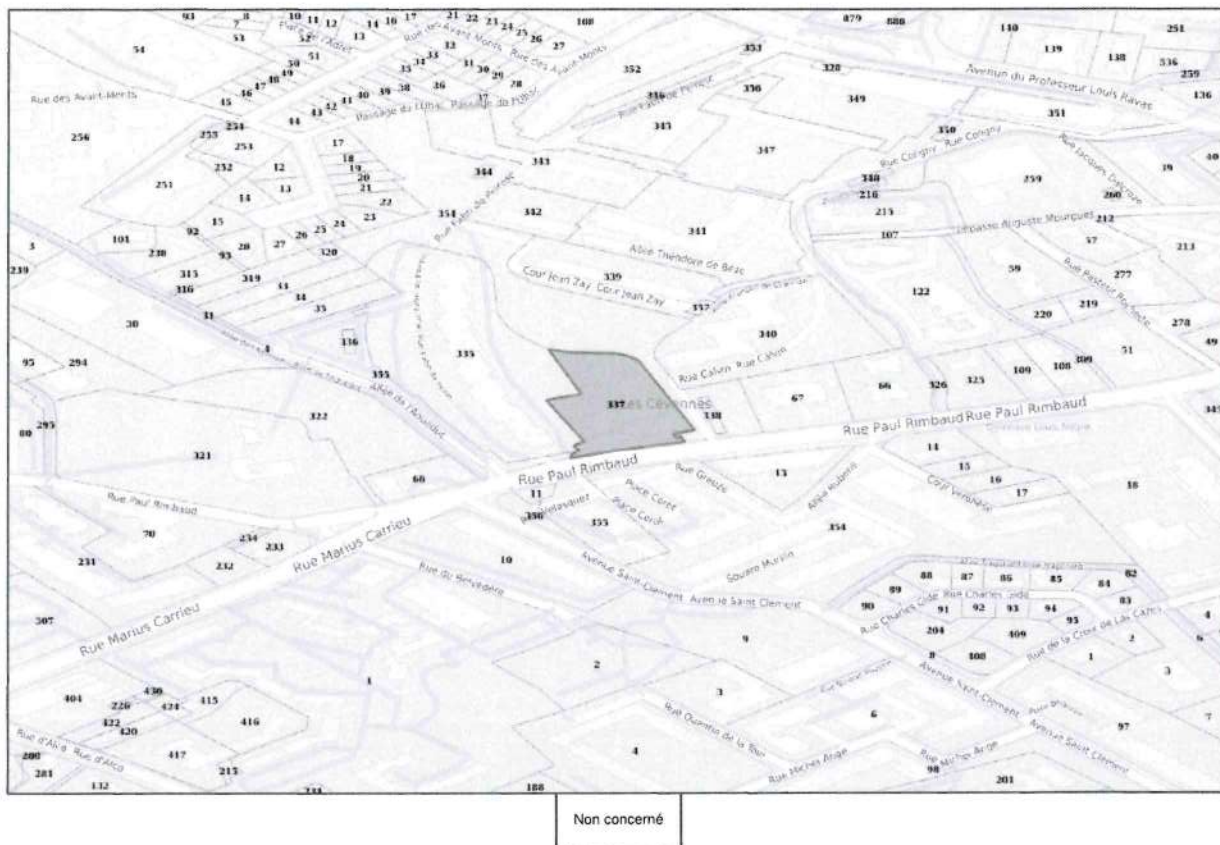
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

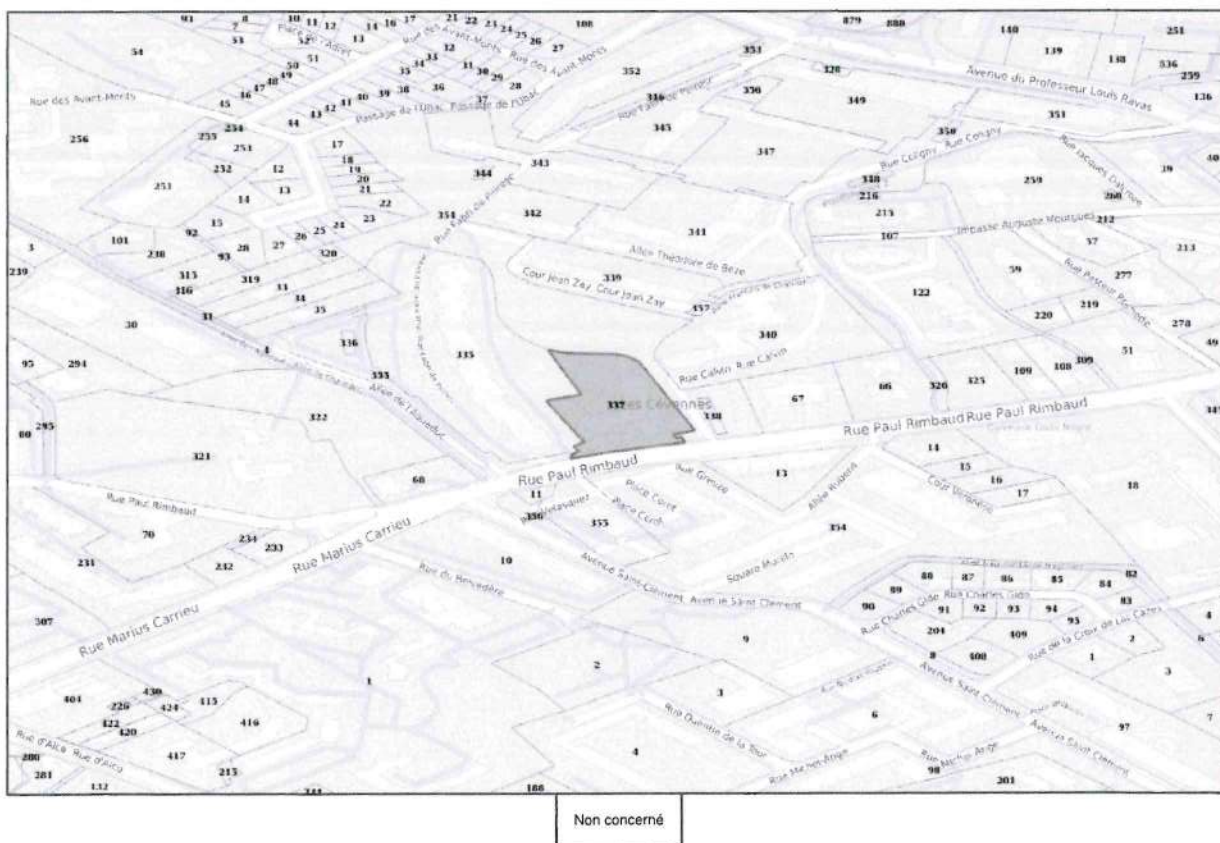
En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

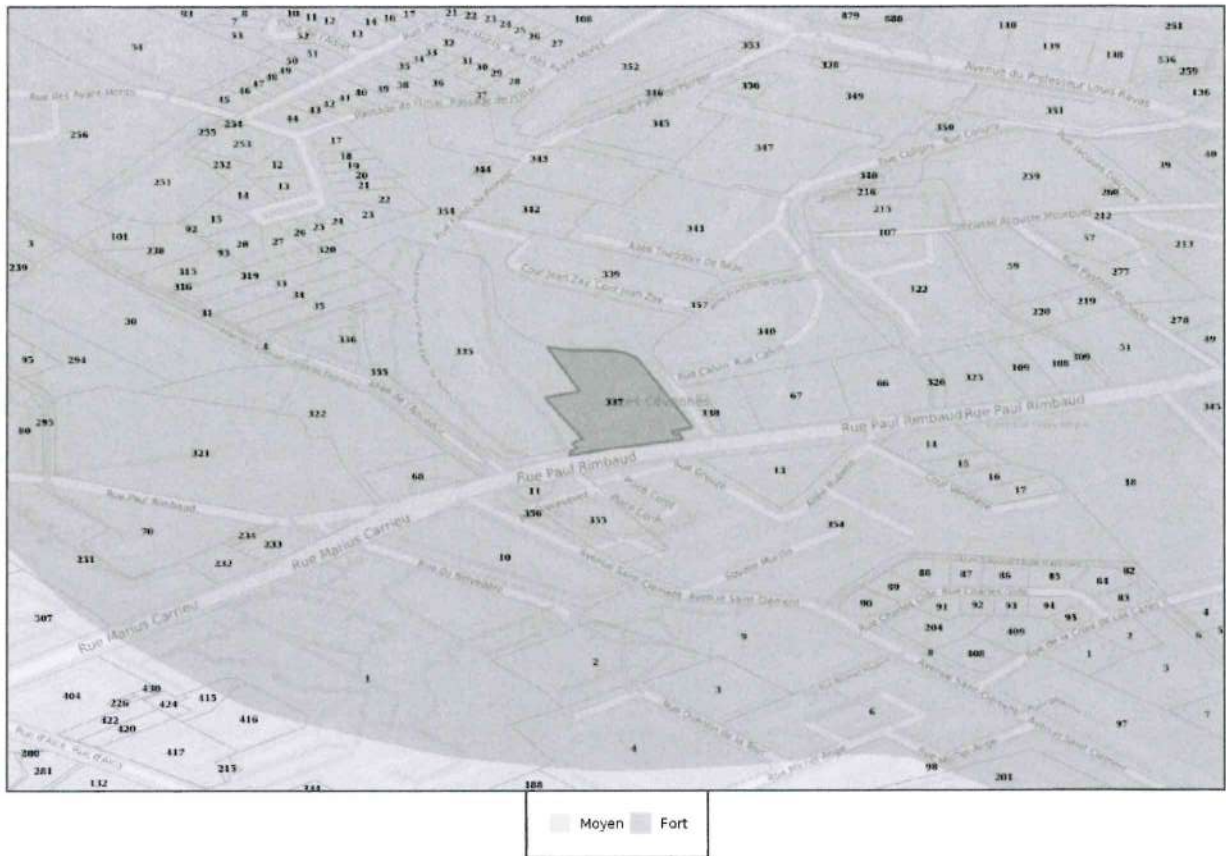
PPRN - INONDATION



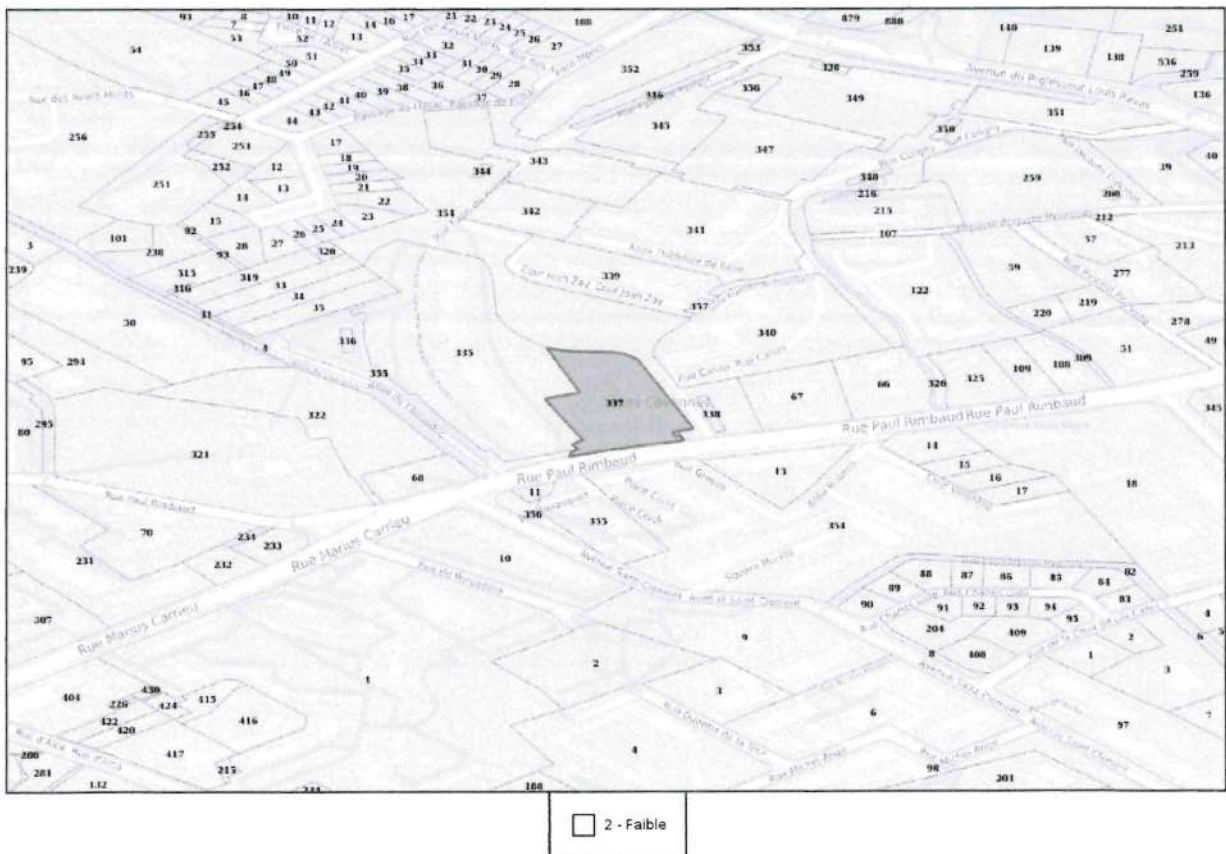
PPRN - FEUX DE FORET



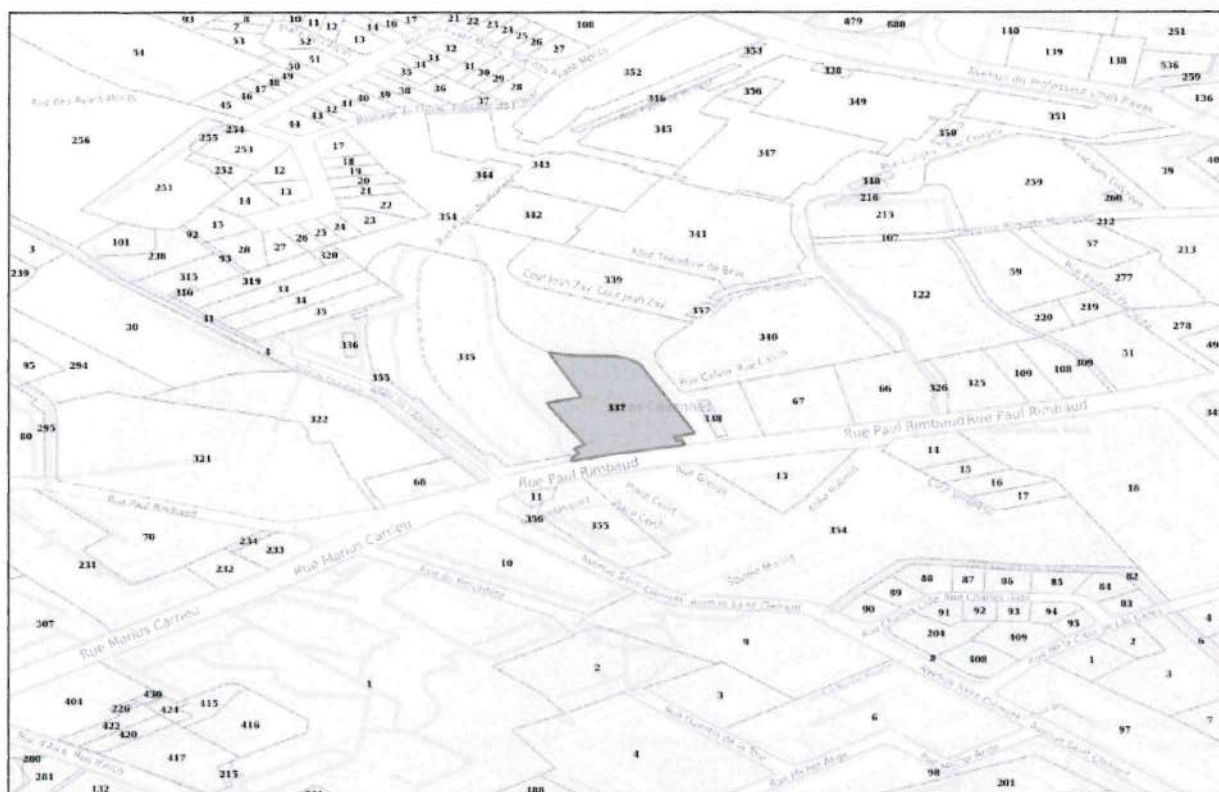
ARGILES



SEISMES



POTENTIEL RADON



Niveau 1

DÉBROUSSAILLEMENT



Non concerné



■ Casias

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

SSP3930021	(Etat Indéterminé) rue Paul Rimbaud	265 Mètres	Détails
------------	-------------------------------------	------------	-------------------------

SSP3930454	(Etat Indéterminé) rue Louis Ravas et Paul Ranbaud	372 Mètres	Détails
------------	--	------------	-------------------------

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...

Adresse de l'immeuble

29 Rue Calvin 34080 Montpellier
34080 Montpellier

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnifiés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?		
IOME2415881A	Sécheresse	Du 30/06/2023 au 30/12/2023	01/07/2024	☐	OUI	☐ NON
IOME2311008A	Sécheresse	Du 30/06/2022 au 29/09/2022	09/06/2023	☐	OUI	☐ NON
IOME2229183A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 12/08/2022 au 13/08/2022	28/10/2022	☐	OUI	☐ NON
IOME2229183A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/08/2022 au 16/08/2022	28/10/2022	☐	OUI	☐ NON
IOME2226252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/09/2022 au 07/09/2022	11/10/2022	☐	OUI	☐ NON
IOME2218165A	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 31/12/2020 au 29/06/2021	25/07/2022	☐	OUI	☐ NON
INTE2128151A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 03/09/2021 au 03/09/2021	26/09/2021	☐	OUI	☐ NON
INTE2010312A	Sécheresse	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	12/06/2020	☐	OUI	☐ NON
INTE1928914A	Sécheresse	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	15/11/2019	☐	OUI	☐ NON
INTE1931207A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/10/2019 au 23/10/2019	31/10/2019	☐	OUI	☐ NON
INTE1824834A	Sécheresse	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	20/10/2018	☐	OUI	☐ NON
INTE1719708A	Sécheresse	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	01/09/2017	☐	OUI	☐ NON
INTE1637220A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 13/10/2016 au 14/10/2016	27/01/2017	☐	OUI	☐ NON
INTE1523044A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/08/2015 au 23/08/2015	08/10/2015	☐	OUI	☐ NON
INTE1517922A	Sécheresse	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	26/07/2015	☐	OUI	☐ NON
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/09/2014 au 19/09/2014	07/11/2014	☐	OUI	☐ NON
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/10/2014 au 07/10/2014	07/11/2014	☐	OUI	☐ NON
INTE1423539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/09/2014 au 30/09/2014	11/10/2014	☐	OUI	☐ NON
INTE1311772A	Sécheresse	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	25/05/2013	☐	OUI	☐ NON
IOCE1008437A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 08/10/2009 au 09/10/2009	02/04/2010	☐	OUI	☐ NON
IOCE0823837A	Sécheresse	Du 01/01/2007 au 31/03/2007	10/10/2008	☐	OUI	☐ NON
INTE0500698A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/09/2005 au 07/09/2005	14/10/2005	☐	OUI	☐ NON
INTE0400656A	Sécheresse	Du 01/01/2000 au 31/12/2000	26/08/2004	☐	OUI	☐ NON
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 02/12/2003 au 04/12/2003	20/12/2003	☐	OUI	☐ NON
INTE0300648A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/09/2003 au 22/09/2003	30/11/2003	☐	OUI	☐ NON
INTE0300039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 11/12/2002 au 12/12/2002	07/02/2003	☐	OUI	☐ NON
INTE0200199A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 09/10/2001 au 09/10/2001	05/05/2002	☐	OUI	☐ NON
INTE0000771A	Sécheresse	Du 01/03/1998 au 28/02/1999	29/12/2000	☐	OUI	☐ NON
INTE9800231A	Sécheresse	Du 01/01/1992 au 31/10/1997	01/07/1998	☐	OUI	☐ NON
INTE9800027A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/11/1997 au 25/11/1997	18/02/1998	☐	OUI	☐ NON
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/10/1994 au 28/10/1994	25/11/1994	☐	OUI	☐ NON

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?		
<u>INTE9400331A</u>	Sécheresse	Du 01/05/1989 au 31/12/1991	09/07/1994	☐	OUI	☐ NON
<u>INTE9400065A</u>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/09/1993 au 23/09/1993	18/02/1994	☐	OUI	☐ NON
<u>INTE8800076A</u>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/10/1987 au 29/10/1987	23/02/1988	☐	OUI	☐ NON
<u>NOR19870127</u>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/09/1986 au 24/09/1986	14/02/1987	☐	OUI	☐ NON
<u>NOR19821118</u>	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	☐	OUI	☐ NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le **19/09/2024**

Nom du vendeur ou du bailleur : **Amal MAROUDI**

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)